

Questions orales

plutôt qu'en faveur des criminels. Le nouveau bill n'est pas une solution parce que les mêmes juges exerceront leur pouvoir discrétionnaire. Quelle est la réponse?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le procureur général de la Colombie-Britannique a eu l'obligeance de me faire tenir un rapport complet de M. Gardom précisément sur l'affaire dont vient de parler le député. Les deux individus en cause ont demandé d'être libérés sous caution mais leurs demandes ont été contestées par l'avocat de la Couronne nommé par la province. D'autre part, le magistrat responsable dans cette affaire s'est rendu à leur demande. Comme le député le sait, les changements que j'ai proposés au Parlement sur la libération sous caution entraient en vigueur le 26 avril. Ils ont précisément pour objet d'éviter les situations du genre de celle qui s'est produite à Calgary. J'ai encouragé publiquement et dans le privé les procureurs généraux à inviter les avocats de la Couronne de tout le pays à prendre bonne note de ces dispositions et à les appliquer efficacement, car il me semble que les modifications apportées au bill C-71 fournissent à l'avocat de la Couronne l'argument tout indiqué à invoquer auprès du juge de paix ou de tout autre magistrat, soit que quiconque est un danger public devrait être incarcéré en attendant son procès. J'espère que les avocats de la Couronne partout au Canada prendront bonne note de mes observations.

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES PRÉSUMÉES ENQUÊTES SUR DES DÉPUTÉS PAR DES DÉTECTIVES PRIVÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable solliciteur général.

Étant donné que parmi les affaires qui ont retenu récemment l'attention du Parlement, des allégations ont été faites à l'effet que les services d'agences de détectives privés auraient été retenus par certaines personnes du Canada pour mener une enquête sur les faits et gestes des députés du Parlement, le solliciteur général peut-il dire à la Chambre quelles mesures il entend prendre pour s'assurer qu'aucun député ne fera l'objet d'enquêtes indues de la part de détectives privés ou d'agences privées d'investigation, et quelles mesures il entend prendre pour s'assurer que les droits et privilèges des parlementaires soient toujours respectés dans une institution où la liberté d'action et d'expression sont le fondement même de notre régime politique?

[Traduction]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, on m'a signalé que certains hommes ou certains partis politiques avaient engagé une société privée de détectives pour faire enquête...

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Voilà qui est très intéressant.

[M. Woolliams.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne réussis pas à entendre le solliciteur général. Je dois dire que c'est à cause du bruit qu'on fait derrière lui plutôt qu'en face de lui.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, on m'a signalé qu'une ou plusieurs sociétés privées de détectives ont été engagées et ont fait enquête non seulement sur la vie publique mais aussi sur la vie privée de certains députés. J'ai l'intention de fouiller la question aussitôt que possible.

* * *

LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ D'UN EFFORT DE DISSUASION AUPRÈS DES BANQUES CANADIENNES QUANT AUX PRÊTS AU GOUVERNEMENT CHILIEN

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je suis un peu enrhumé. C'est pourquoi j'attends qu'il y ait moins de bruit pour poser ma question. Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au premier ministre suppléant puisque le ministre des Finances n'est pas là, ou peut-être au secrétaire parlementaire de ce dernier. Le ministre sait-il que, d'après le *Journal de Wall Street* et d'autres sources d'information, les banques canadiennes ont l'intention de s'associer à des institutions financières des États-Unis pour accorder des prêts de 100 à 125 millions de dollars au Chili? Étant donné que le gouvernement canadien a condamné à plusieurs reprises le régime chilien qui pratique l'oppression et la torture, et que le Chili connaît de graves problèmes financiers et économiques—dette publique énorme et inflation effrénée—le ministre dira-t-il aux banques canadiennes qu'il serait mal et peu sage de leur part d'accorder de tels prêts.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu l'article en question et je ne suis pas à même de dire s'il est authentique. Je ne manquerai pas, cependant, de me renseigner.

* * *

LES MUSÉES

LES MOTIFS DE CERTAINES MISES À PIED—LA POSSIBILITÉ DE MUTATIONS

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État une question dont je l'ai prévenu officieusement il y a quelques heures. La direction des musées nationaux a donné un préavis de licenciement à un grand nombre de ses fonctionnaires de longue date. Le ministre peut-il expliquer les raisons de cette décision et nous dire si on proposera à ces fonctionnaires d'autres postes dans la Fonction publique?

● (1440)

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur. Je tiens tout d'abord à remercier le député de m'avoir donné préavis de sa question. Comme il l'a fait remarquer, aucun fonctionnaire de carrière n'a encore été effectivement mis à pied jusqu'à présent. Par suite du programme d'austérité, 28 postes ont été jugés superflus, et, au cours des trois prochains mois, la société va tenter de trouver du travail aux 28 titulaires visés.